

Commune de LE QUILLIO

Réunion du Conseil Municipal

Séance du Mercredi 19 décembre 2018

L'an deux mil dix-huit, le dix-neuf décembre, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Mr HAMON Xavier, Maire.

Présents : M. HAMON, LE POTTIER, LE POTIER, EVANO, COJAN, TILLY, TAILLARD, MMES. LEBON, PERSEHAYE, JEHANNO, LE BOUDEC, HAMON.

Absents : M. BURLLOT donne pouvoir à M.LE POTTIER Franck.

Monsieur TAILLARD Michel a été nommé secrétaire.

Ouverture de la séance à 20h30.

Le procès-verbal de la séance du 28 novembre 2018 est adopté.

1. Renouvellement Ligne de Trésorerie

Le Maire fait savoir à l'ensemble du Conseil Municipal qu'une demande de ligne de trésorerie, d'un montant de 150 000€, a été faite auprès du Crédit Agricole et du Crédit Mutuel de Bretagne.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, décide de :

- **ACCEPTER** la proposition du Crédit agricole : ligne de trésorerie de 150 000 € selon les conditions suivantes : Euribor 3 mois moyenné non flooré + marge de 1.20 %. La commission d'engagement s'élève à 0.25 % du montant de la ligne.
- **DONNER TOUT POUVOIR** au maire pour la signature du contrat

2. Programme voirie 2019 : groupement de commande Loudéac Communauté Bretagne Centre

Monsieur le Maire présente les estimatifs des travaux dans le cadre du groupement de commande voirie 2019.

1. Tranche ferme = 29 759 € HT

- Le Rocher – Merlin : 21 069 € HT
- Chemin de Lanégoff : 8 690 € HT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

Décision modificative n°3

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-2151 : Réseaux de voirie	729.08 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	729.08 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-458101 : Réalisation de la couche de roulement sur la section de la RD 69	0.00 €	729.08 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 458101 : Réalisation de la couche de roulement sur la section de la RD 69	0.00 €	729.08 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	729.08 €	729.08 €	0.00 €	0.00 €
Total Général		0.00 €		0.00 €

b. Convention avec l'association du Patrimoine

Une convention de donation financière a été signée avec l'Association du Patrimoine concernant les travaux de restauration du socle de la croix du cimetière et les travaux de restauration de la toile « Les Saints et Saintes de Bretagne ».

L'association a remis à la Commune un don d'une valeur de 12 450 €.

c. Permis de Construire FRABOULET – DEMOY

Monsieur le Maire présente le permis de construire de Monsieur Fraboulet et Madame DEMOY qu'ils ont déposé en mairie en vue de la construction d'une maison individuelle sur les parcelles ZH 147 et ZH 54.

Il informe que le dossier a évolué au regard des différentes prescriptions émises par l'architecte conseil du CAUE, même si l'ensemble des demandes n'ont pas été retenues par les pétitionnaires afin de conserver leur projet initial.

Après avoir découvert le projet, l'ensemble des membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, décide de :

- **EMETTRE** un avis favorable au permis de construire dans la mesure où :
 - cela permet l'installation définitive d'un jeune couple sur la commune, et donc "d'assurer" des enfants pour notre école maternelle et primaire,
 - cela s'inscrit dans la démarche entreprise par la commune lors de l'élaboration du Plan local d'Urbanisme; à savoir attirer des jeunes couples pour garantir la survie et le développement de services sur la commune; mais également de développer la

commune en favorisant la construction de maison individuelle sur des dents creuses en ne consommant pas des terres agricoles,

- cela permet l'aménagement de l'entrée de bourg lorsque l'on vient de la commune de Saint-Thélo via la Route Départementale N°69 (notamment via la démolition d'un ancien bâtiment artisanal),
- la construction permettra d'amorcer le développement de l'enveloppe urbaine vers une Orientation d'Aménagement et de Programmation Urbaine validée dans le document d'urbanisme qui permettra la réalisation de maison à Haute Qualité Environnementale, sans porter atteinte à la qualité architecturale et patrimoniale de notre bourg.